

## Conseil municipal du 18 février 2016 Débat d'Orientation Budgetaire

Tous droits réservés – Toute reproduction partielle ou totale du document ne peut être utilisée sans accord préalable de la ville de Montchanin.

Le premier Débat d'Orientation Budgétaire de la mandature, en février 2015, a permis de mettre en lumière les priorités du mandat de la municipalité avec notamment en terme de fonctionnement la priorité à l'éducation, les services aux familles, la solidarité tout au long de la vie et en terme d'investissement la mise en oeuvre de la maison pluridisciplinaire de santé projet phare du mandat. Toutes ces questions avaient été mises en débat public lors des élections municipales de 2014. Elles visent à faire vivre et développer le vivre-ensemble dans une ville que nous voulons citoyenne à taille humaine, en privilégiant une gestion efficiente des deniers publics.

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de notre collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Une note explicative doit être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire

Une délibération est obligatoirement prise, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir la collectivité contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Un budget se met en perspective par rapport au contexte macroéconomique dans lequel il se construit avec les contraintes établies par la loi de finances. Enfin, le contexte local des exercices précédents apporte également un éclairage pour la construction du budget primitif à venir.

## Un contexte macroéconomique.

Perspectives économiques mondiales : (sources Fonds Monétaire International – janvier 2016)

	sur un an					
	Estimations		Projections		Différence par rapport aux PEM d'octobre 2015 1/	
	2014	2015	2016	2017	2016	2017
<b>Production mondiale 2/</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,2</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>
États-Unis	2,4	2,5	2,6	2,6	-0,2	-0,2
Zone euro	0,9	1,5	1,7	1,7	0,1	0,0
Allemagne	1,6	1,5	1,7	1,7	0,1	0,2
France	0,2	1,1	1,3	1,5	-0,2	-0,1
Italie	-0,4	0,8	1,3	1,2	0,0	0,0
Espagne	1,4	3,2	2,7	2,3	0,2	0,1
Japon	0,0	0,6	1,0	0,3	0,0	-0,1
Royaume-Uni	2,9	2,2	2,2	2,2	0,0	0,0
Canada	2,5	1,2	1,7	2,1	0,0	-0,3
Autres pays avancés 3/	2,8	2,1	2,4	2,8	-0,3	-0,1
<b>Pays émergents et pays en développement 4/</b>	<b>4,6</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>4,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,2</b>
Communauté des Etats indépendants	1,0	-2,8	0,0	1,7	-0,5	-0,3
Russie	0,6	-3,7	-1,0	1,0	-0,4	0,0
Russie non comprise	1,9	-0,7	2,3	3,2	-0,5	-0,8
Pays émergents et en développement d'Asie	6,8	6,6	6,3	6,2	-0,1	-0,1
Chine	7,3	6,9	6,3	6,0	0,0	0,0
Inde 5/	7,3	7,3	7,5	7,5	0,0	0,0
ASEAN-5 6/	4,6	4,7	4,8	5,1	-0,1	-0,2
Pays émergents et en développement d'Europe	2,8	3,4	3,1	3,4	0,1	0,0
Amérique latine et Caraïbes	1,3	-0,3	-0,3	1,6	-1,1	-0,7
Brésil	0,1	-3,8	-3,5	0,0	-2,5	-2,3
Mexique	2,3	2,5	2,6	2,9	-0,2	-0,2
Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan	2,8	2,5	3,6	3,6	-0,3	-0,5
Arabie saoudite	3,6	3,4	1,2	1,9	-1,0	-1,0
Afrique subsaharienne	5,0	3,5	4,0	4,7	-0,3	-0,2
Nigéria	6,3	3,0	4,1	4,2	-0,2	-0,3
Afrique du Sud	1,5	1,3	0,7	1,8	-0,6	-0,3

### Dans la zone Euros :

Selon Eurostat (2e estimation du 8 décembre 2015), le PIB de la zone euro augmente de 0,3 % au 3e trimestre 2015, après 0,4 % au 2e trimestre. L'acquis de croissance pour 2015 après le 3e trimestre s'établit à 1,4 %, après 0,9 % pour 2014 (moyenne annuelle).

- Commission européenne (prévisions d'automne, 5 novembre 2015) : prévisions de croissance du PIB de 0,3 % au 3e trimestre et de 0,4 % au 4e trimestre 2015.
- Projections macroéconomiques de l'Eurosystème (3 décembre 2015) : prévisions de croissance du PIB de 1,5 % en 2015, 1,7 % en 2016 et 1,9 % en 2017. Prévisions de l'IPCH (IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé) à 0,1 % pour 2015, 1,0 % pour 2016 et 1,6 % pour 2017. Prévisions de l'IPCH hors énergie et alimentation à 0,9 % pour 2015, 1,3 % pour 2016 et 1,6 % pour 2017.
- Prévisions Insee (Note de conjoncture du 17 décembre 2015) : prévisions de croissance du

PIB à 0,4 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2015 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2016. La croissance pour 2015 s'établirait à 1,5 %.

<b>PIB, inflation et finances publiques</b>																	
<i>(variations du PIB et de ses composantes en %, contributions en points de PIB, cvs-cjo ; variations de l'IPCH en moyenne annuelle en %)</i>																	
	2014	2015	2014 (vt)	2015 (vt)			Prévisions 2015				Prévisions 2016				Prévisions 2017		
	Moyenne annuelle	Acquis	T4	T1	T2	T3	BCE (a)	FMI (b)	CE (c)	OCDE (d)	BCE (a)	FMI (b)	CE (c)	OCDE (d)	BCE (a)	CE (c)	OCDE (d)
<b>PIB zone euro</b>	<b>0,9</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>
Consommation privée	0,8	1,6	0,5	0,5	0,3	0,4	1,6	1,8	1,7	1,7	1,9	1,5	1,7	1,8	1,7	1,5	1,8
Consommation publique	0,8	1,4	0,2	0,5	0,3	0,6	1,4	1,0	1,0	1,2	1,2	0,6	0,8	1,1	1,0	1,1	1,0
Formation brute de capital fixe	1,3	2,1	0,6	1,5	0,1	0,0	2,3	2,1	2,3	2,1	2,8	2,6	3,0	2,6	3,8	4,4	3,4
Exportations	4,1	4,6	1,2	1,3	1,6	0,2	4,8	4,6	5,2		4,0	4,6	4,3		4,8	5,0	
Importations	4,5	4,9	1,2	1,9	0,9	0,9	5,3	4,9	5,4		4,8	4,7	4,8		5,3	5,7	
<b>Contributions</b>																	
Demande intérieure (hors stocks)	0,9	1,6	0,4	0,7	0,3	0,3		1,7	1,6	1,6		1,5	1,7	1,7		1,9	1,9
Variation de stocks	0,0	-0,2	-0,1	0,1	-0,2	0,2		-0,2	-0,2	-0,2		0,0	0,1	0,0		0,0	0,0
Commerce extérieur	0,0	0,1	0,0	-0,2	0,4	-0,3		0,1	0,1	0,1		0,2	0,0	0,1		0,0	0,1
PIB Allemagne	1,6	1,4	0,6	0,3	0,4	0,3		1,5	1,7	1,5		1,6	1,9	1,8		1,9	2,0
PIB Italie	-0,4	0,6	-0,1	0,4	0,3	0,2		0,8	0,9	0,8		1,3	1,5	1,4		1,4	1,4
PIB Espagne	1,4	2,9	0,7	0,9	1,0	0,8		3,1	3,1	3,2		2,5	2,7	2,7		2,4	2,5
<b>IPCH zone euro</b>	<b>0,4</b>						<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>
Solde des administrations publiques	-2,6						-2,0	-2,0	-2,0	-1,9	-2,0	-1,7	-1,8	-1,7	-1,8	-1,5	-1,0
Dettes publiques	92,1						91,1	93,7	94,0	94,1	90,1	92,8	92,9	93,1	88,9	91,3	91,4

(a) Projections macroéconomiques de l'Eurosystème du 3 décembre 2015 ; (b) Prévisions Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2015 ; (c) Prévisions d'automne, 5 novembre 2015 ;

(d) Economic Outlook – 9 novembre 2015.

Sources : Eurostat, instituts statistiques nationaux, calculs Banque de France pour la moyenne annuelle. Dernières données au 8 décembre 2015.

### En France :

Selon les projections macroéconomiques pour la France effectuées dans le cadre de l'Eurosystème, après trois années de croissance faible, le PIB progresserait en moyenne annuelle (m.a.) de 1,2 % en 2015. La reprise se confirmerait ensuite, mais l'accélération resterait modérée : le PIB croîtrait de 1,4 % en 2016 et de 1,6 % en 2017.

Avec la poursuite de la politique monétaire accommodante de la BCE, l'activité bénéficierait de la reprise de la croissance dans la zone euro, qui atteindrait 1,5 % en 2015, 1,7 % en 2016 et 1,9 % en 2017. La croissance française serait également soutenue par le redressement de facteurs internes : la reprise progressive de l'investissement des entreprises et la hausse de la consommation des ménages. Du fait de la baisse du prix du pétrole, l'inflation (IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé) en France resterait très faible en 2015, à 0,1 % en m.a., avant de remonter jusqu'à 1,5 % en 2017. Dans la zone euro, l'inflation (IPCH) en m.a serait aussi de 0,1 % en 2015 et atteindrait 1,0% en 2016 et 1,6 % en 2017.

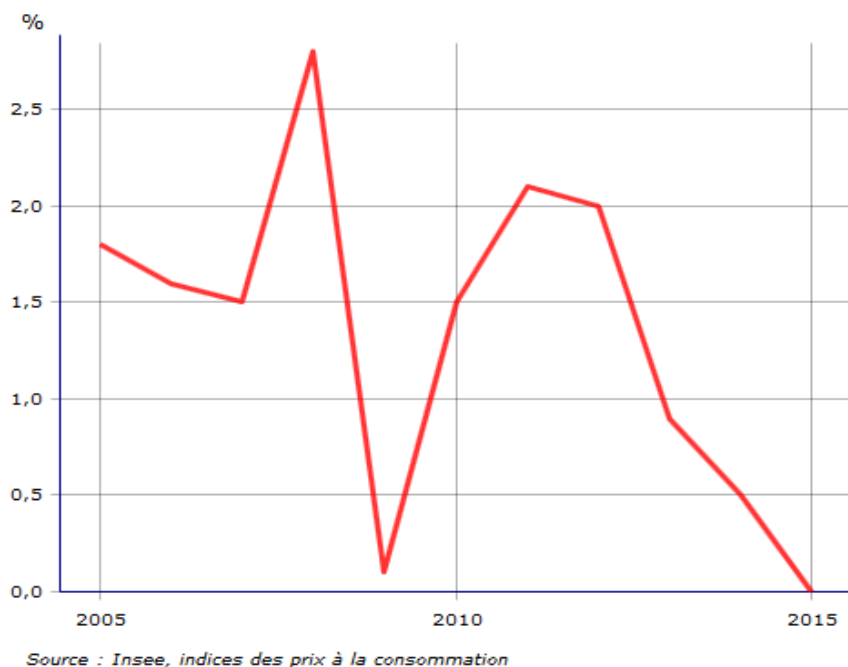
En 2016 puis 2017, la reprise se confirmerait, mais l'accélération par rapport à 2015 serait plus modérée que prévu en juin. Le taux de croissance du PIB s'établirait à 1,4 % en 2016 et 1,6 % en 2017 (contre respectivement 1,8 % et 1,9 % prévus en juin avant effet des mesures de stabilisation budgétaire du PLF 2016). Les facteurs externes seraient moins favorables qu'en 2015 et qu'anticipé auparavant. Les effets positifs du contre-choc pétrolier sur la croissance du pouvoir d'achat des ménages se dissiperaient progressivement. De moindres perspectives de croissance des économies émergentes provoqueraient un ralentissement des exportations en 2016 et 2017. Le commerce extérieur français resterait cependant porté par la reprise de l'activité dans la zone euro, et la contribution du commerce extérieur à la croissance deviendrait légèrement positive en 2016.

## SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

	2014	2015	2016	2017
<b>IPCH</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>
<b>IPCH hors énergie et alimentaire</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>
Déflateur du PIB	0,6	1,3	1,1	1,2
<b>PIB réel</b>	<b>0,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>
Contributions (points de PIB) :				
<i>Demande intérieure hors stocks</i>	0,5	1,3	1,4	1,5
<i>Exportations nettes</i>	- 0,5	- 0,1	0,1	0,0
<i>Variations de stocks</i>	0,2	0,0	- 0,1	0,0
Consommation des ménages	0,6	1,6	1,5	1,5
Consommation publique	1,5	1,7	1,1	1,0
Investissement total	- 1,2	- 0,1	1,5	2,3
<i>Investissement public</i>	- 6,9	- 2,8	- 1,3	1,4
<i>Investissement des ménages</i>	- 5,3	- 3,1	- 1,7	- 0,1
<i>Investissements des entreprises (SNF-SF-EI)</i>	2,2	1,9	3,4	3,3
Exportations	2,4	5,8	4,8	5,0
Importations	3,9	5,7	4,4	4,8
Revenu disponible brut (RDB) réel des ménages	1,1	1,7	1,2	1,4
Taux d'épargne des ménages (% RDB)	15,1	15,2	15,0	14,9
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	10,3	10,2	10,0	9,7

Taux de croissance annuel sauf indication contraire.  
Sources : Insee pour 2014, projections Banque de France sur fond bleuté.

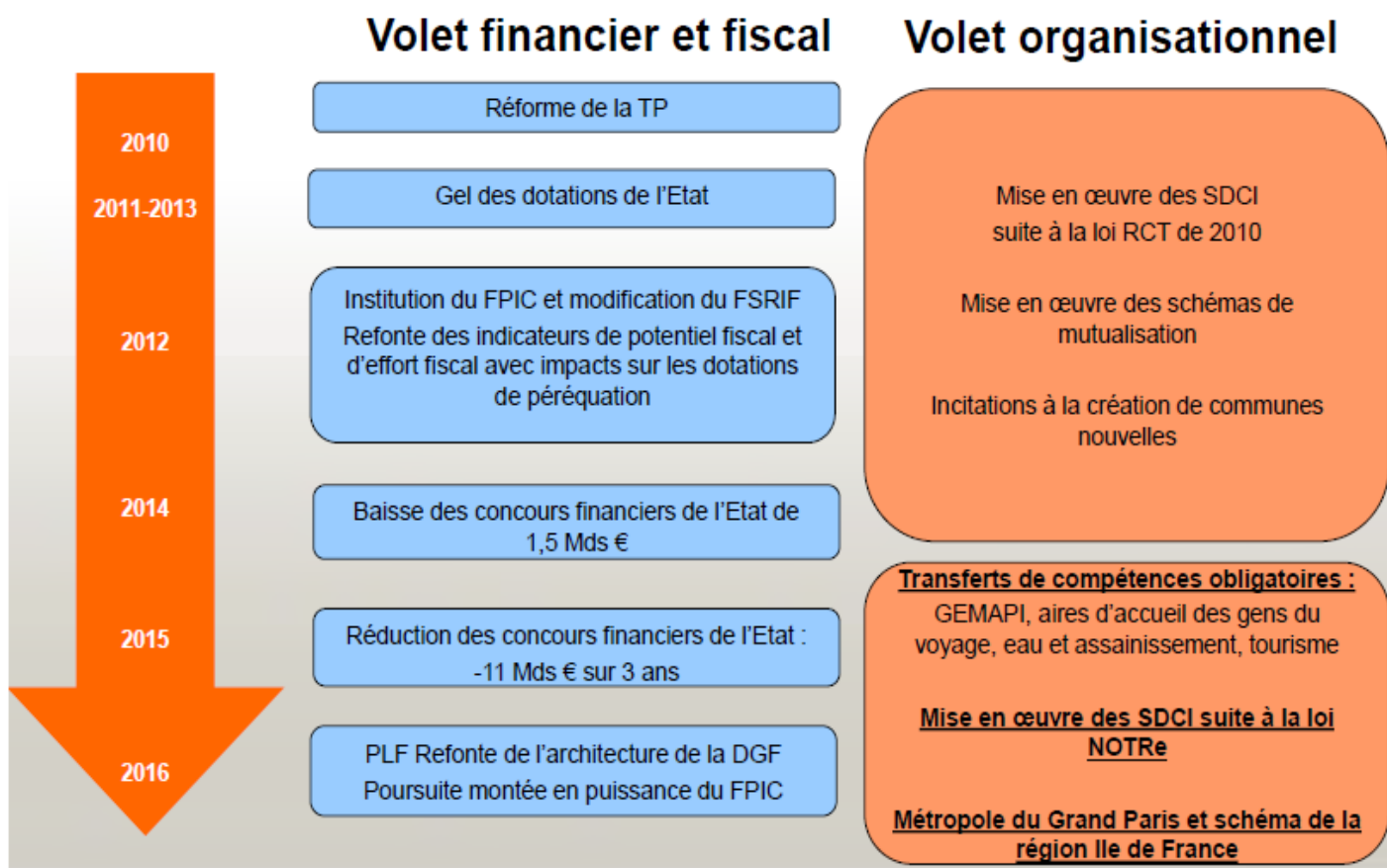
### Taux d'inflation en France



Comme on le constate les perspectives économiques évoluent et fluctuent en fonction du moment où elles sont émises, de l'institut qui les émet et de la perspective dans laquelle elles sont émises. La loi de finances intègre ces perspectives économiques.

## Les finances publiques en France.

La loi de finances pour 2016 s'inscrit dans un prolongement de 6 années de réforme et de contrainte accrue sur les budgets locaux.



La **dette publique** fin septembre 2015 est de 2.103 Mds d'€ soit 96,9 % du PIB, tandis que le **déficit public** de 3,8 % en 2015 est en avance sur les objectifs fixés de la loi de finances (4,3 %). Le déficit de l'Etat en 2016 est prévu à 72 Mds d'€.

En examinant le projet de loi de finances pour 2016 on s'aperçoit que **les dotations aux collectivités locales représentent le seul poste en réduction.**

	LFI 2015	PLF 2016
Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	208,4	208,2
<b>Concours aux collectivités territoriales</b>	<b>53,5</b>	<b>49,9</b>
PSR union européenne	20,7	21,5
<b>Dépenses hors dette et pensions</b>	<b>282,5</b>	<b>279,6</b>
Intérêts de la dette	44,3	44,5
Pensions	45,8	46,1
<b>Total charges dette + pensions</b>	<b>90,1</b>	<b>90,6</b>
<b>Total dépenses de l'Etat</b>	<b>372,6</b>	<b>370,2</b>

### Transfert aux collectivités locales / dépenses de l'Etat

	LFI 2014	2015	2016	2017
Transferts aux collectivités locales	56,86	53,2	49,53	45,86
Ecart à 2014		-3,67	-7,34	-11
Total dépenses Etat hors dette + pensions	287	282,81	280,65	275,48
Ecart à 2014		-4,19	-6,35	-11,52

La baisse des dépenses de l'Etat sera principalement liée à la réduction de ses concours financiers aux collectivités, l'Etat estimant que les collectivités disposent de marges de manoeuvre.

2016 est la deuxième année d'application de l'effort de 11 Mds d'€ sur la période 2015 – 2017 sur les dotations.

Les modalités de répartition de l'effort en 2016 sont les suivantes :

### Répartition entre les différentes catégories de collectivités territoriales

Catégories	En Mds €	En % du total
Bloc communal	2,07	56,40%
Départements	1,15	31,30%
Régions	0,45	12,30%
Total	3,67	100,00%

Répartition dans le bloc communal :

### Répartition au sein du bloc communal

Catégories	En Mds €	En % du total
Communes	1,45	70,00%
EPCI	0,62	30,00%
Total	2,07	100,00%

**La contribution au redressement des finances publiques** appliquée en 2014 et 2015 est définitivement appliquée, pour Montchanin en 2014 : - 42 865 € et en 2015 : - 106 725 € déduit de la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement. La réduction prévue en 2016 résulte de l'application d'un taux aux recettes de fonctionnement nettes des produits exceptionnels, des atténuations de produits et des recettes liées à la mutualisation et devrait être pour Montchanin évaluée à 112.248 €.

**Les taux applicables aux recettes N-2 des communes :**

- 2014 : 0,740 %
- 2015 : 1,841 %
- 2016 : 1,868 %



La contribution au redressement des finances publiques peut s'appliquer une fois la dotation forfaitaire épuisée sur le produit fiscal de la commune, ce qui est déjà le cas pour certaines communes françaises en 2014 et 2015.

### Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (article 150 de la LFI 2016)

Les objectifs affirmés de la réforme sont :

- Réduire les écarts injustifiés de la DGF par habitant
- Adapter les concours financiers aux évolutions institutionnelles (notamment l'intercommunalité)
- Prendre en compte la spécificité du monde rural et du monde urbain.
- Simplifier la répartition de la DGF.

DGF 2015	DGF 2016
<b>Dotation forfaitaire</b> ( une dotation unique en 2015)	<b>Dotation forfaitaire</b> Dont dotation de base Dont dotation de ruralité Dont dotation de centralité
<b>Dotation de péréquation</b> Dont dotation de solidarité urbaine Dont dotation de solidarité rurale Dont dotation nationale de péréquation	<b>Dotation de péréquation</b> Dont dotation de solidarité urbaine Dont dotation de solidarité rurale

#### La dotation forfaitaire 2016 :

- Dotation de base : Toutes les communes sont éligibles sur un montant unique 75,72 € / habitant DGF.
- Dotation de ruralité : Seules les communes dont la densité est inférieure à 75% de la densité moyenne nationale sont éligibles à cette composante. Le montant ne peut excéder 4 fois le montant de la dotation de base soit 302, 88 € / habitant.
- Dotation de centralité : communes et ensembles intercommunaux de plus de 500 habitants, le montant croit en fonction de la population de l'EPCI.

#### La dotation de péréquation 2016 :

- La dotation nationale de péréquation est supprimée. Son enveloppe alimentera celle de la DSU et de la DSR dont les critères sont remodelés.
- La Dotation de Solidarité Urbaine : 2 fractions. Globalement cela devrait aboutir à une baisse du nombre de villes bénéficiaires pour les communes de plus de 10 000 habitants, l'éligibilité des communes de moins de 10 000 habitants ne devrait pas être modifiée en 2016.
- La Dotation de Solidarité Rurale : Sont éligibles les communes de moins de 10 000 habitants classées dans le deux premiers tiers d'un indice synthétique assis sur 70% sur le potentiel financier et sur 30 % sur le revenu moyen des communes.

Les crédits réservés à la péréquation augmentent de 297 Mds d'€ en 2016 par rapport à 2015 et atteignent 3 947 Mds d'€.

### Communes nouvelles, prolongation de l'incitation :

Celles créées avant le 30 septembre 2016 voient leur DGF 2016 maintenue pour les années 2017 à 2019, pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants.

L'incitation est donc poursuivie, le nombre de communes nouvelles au 1er janvier 2016 était de 266 représentant 950 communes regroupées pour une population de 1 008 654 habitants. Le nombre de communes nouvelles officiellement en projet est de 623 à cette date.

Une réelle dynamique de projet paraît en marche.

### Compensations fiscales :

Chaque année, en vue de financer la progression de la population et la hausse de la péréquation, les compensations fiscales accordées par l'Etat aux collectivités sont minorées. Cette diminution régulière et soutenue des compensations d'exonérations constitue ces dernières années une "variable d'ajustement", environ 15,27 % en 2016.

Seules les compensations de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste et sur le foncier non bâti pour les terres agricoles ne servent pas de variable d'ajustement.

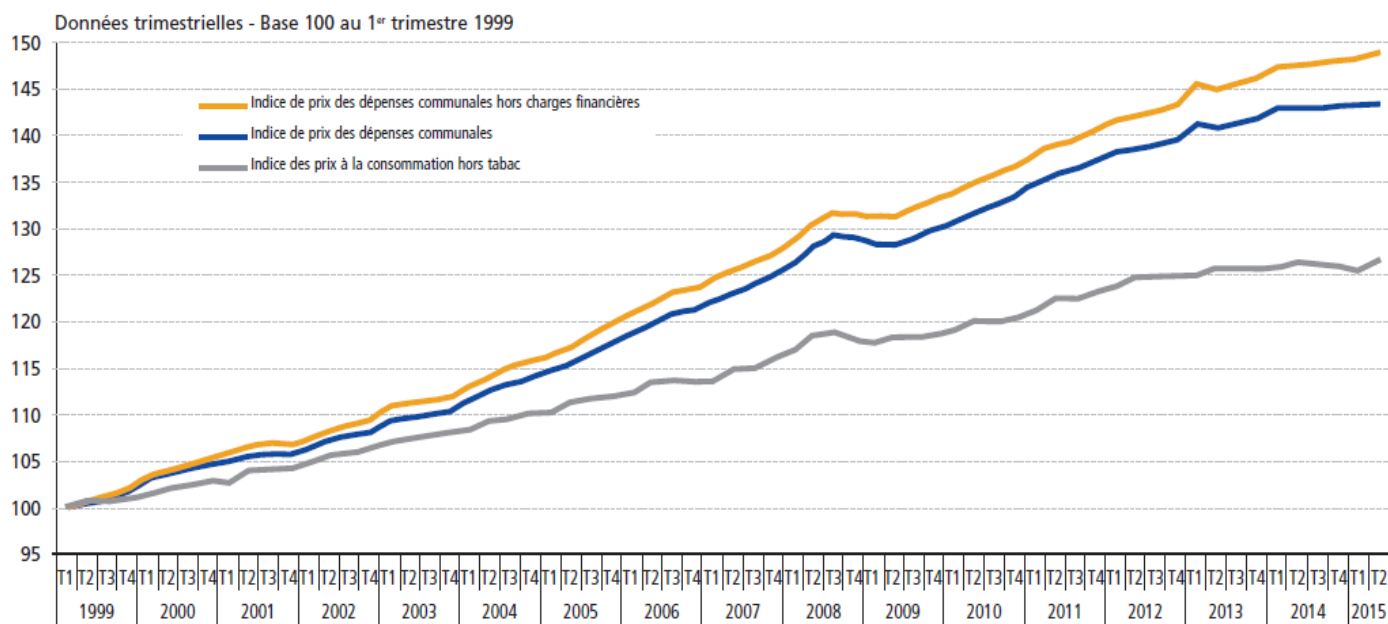
### Elargissement du Fonds de Compensation de la TVA :

Le FCTVA va être élargi aux dépenses des collectivités relatives aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016. La recette constituera une recette de fonctionnement.

**Création d'un fonds de soutien à l'investissement local** doté en 2016 de 1 milliard d'€uros, repartis en trois enveloppes.

**Les dépenses communales : L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale.** Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses.

#### INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES





## L'écart entre « l'inflation » supportée par les communes et celle des ménages demeure élevé sur la période 1999-2014.

L'indice de prix des dépenses communales a progressé en moyenne de 2,2 % par an entre 1999 et 2014 contre + 1,4 % pour l'indice des prix à la consommation hors tabac.

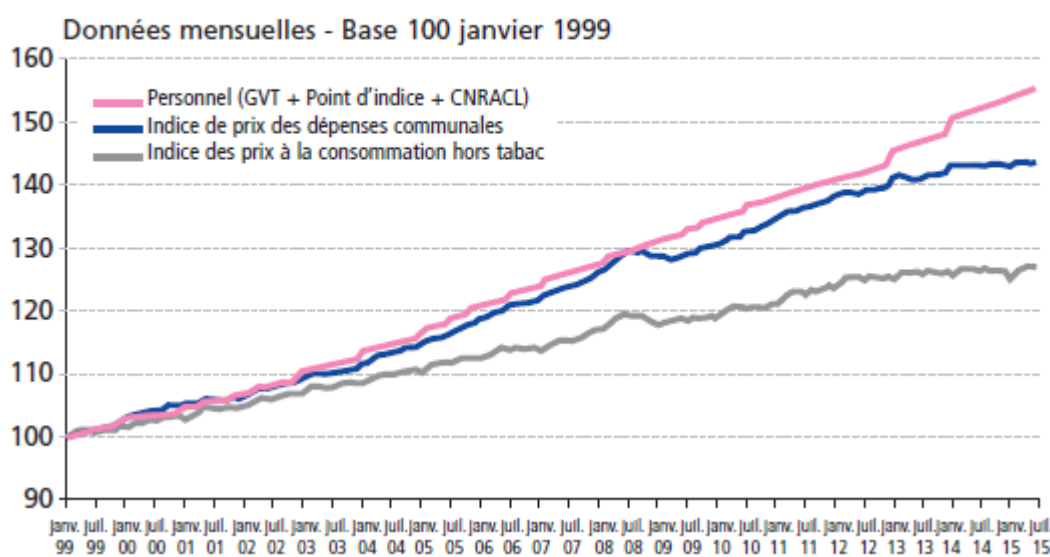
L'écart observé entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 0,7 point en moyenne chaque année sur la période 1999-2014.

L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté plus rapidement que l'indice global, + 2,3 % l'an. Cette accentuation de l'écart s'explique par la baisse importante des taux intervenue sur une longue période.

### Faits marquants :

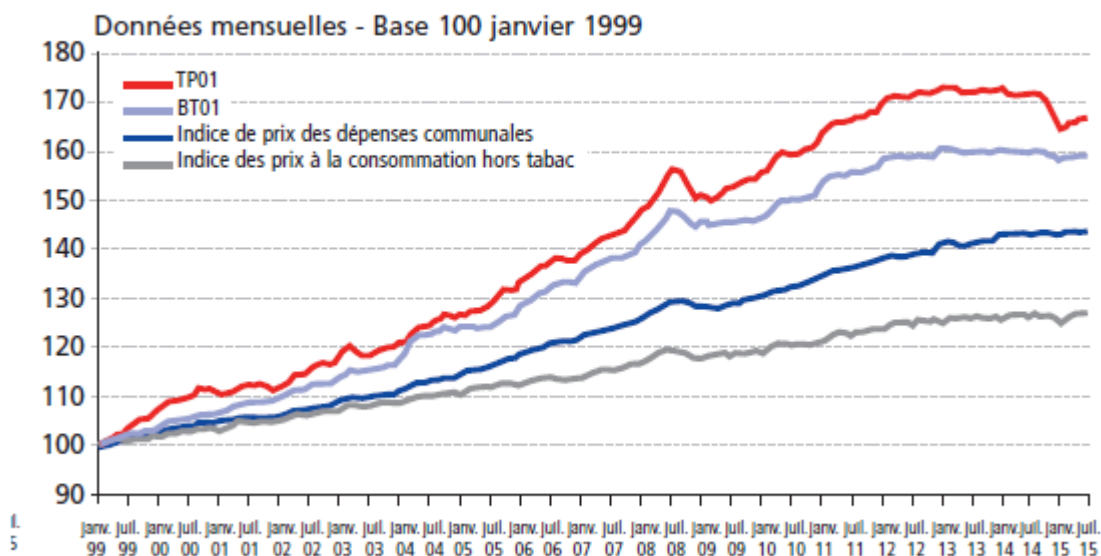
**Le prix des dépenses de personnel** enregistre une hausse plus limitée que celle observée l'année précédente, puisque son évolution dépend une nouvelle fois uniquement de l'effet avancé des carrières (le « GVT positif ») et de l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL. Or, la revalorisation de ce dernier a été moins forte : elle s'est élevée à 0,1 point en janvier 2015, contre + 1,55 point en janvier 2014. Le point d'indice de la fonction publique, quant à lui, n'a pas été revalorisé depuis mi-2010. Au global, sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents), la progression de la composante prix des dépenses de personnel est de 2,8%.

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



**Les coûts de la construction**, calculés à partir des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics), sont sensibles à l'évolution du cours des matières premières. Alors qu'ils avaient enregistré une évolution assez élevée entre 2009 et 2012, ils ont connu une phase de stabilisation puis une baisse sur la fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015. Sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) leur évolution s'inscrit en baisse (- 0,4 % pour le BT01 et surtout - 2,3 % pour le TP 01), mais sur le dernier trimestre, elle s'oriente de nouveau légèrement à la hausse : + 0,2 % et + 0,8 %.

## ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)



### Forte fluctuation des taux d'intérêt :

Depuis plus de trois ans, la **composante « taux court »** de l'indice de prix des frais financiers s'inscrit en baisse chaque année comparée à l'année précédente, même si cette baisse s'est ralentie sur l'ensemble de l'année 2014 comparée à 2013. Depuis mai 2014, cette composante connaît une nouvelle période de très forte baisse entraînant sa diminution de - 54 % sur les quatre derniers trimestres observés, comparés aux quatre précédents.

La **composante « taux long »** prolonge et amplifie sa tendance baissière sur longue période et enregistre une diminution de 13 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Ces évolutions viennent ralentir la progression de l'indice de prix des dépenses communales. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte des fluctuations des marges qui ont eu tendance à diminuer sur la période.

Après la forte hausse de la composante énergie de l'indice entre 2009 et 2012, le **prix des combustibles et carburants** avait connu une période de relative stabilité. Depuis mi 2014 et jusque début 2015, il s'est de nouveau orienté fortement à la baisse avant de connaître une nouvelle période d'augmentation. Il recule ainsi de 13,4 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents, mais enregistre une hausse de 8,1 % sur le deuxième trimestre 2015.

## La situation financière et budgétaire de Montchanin.

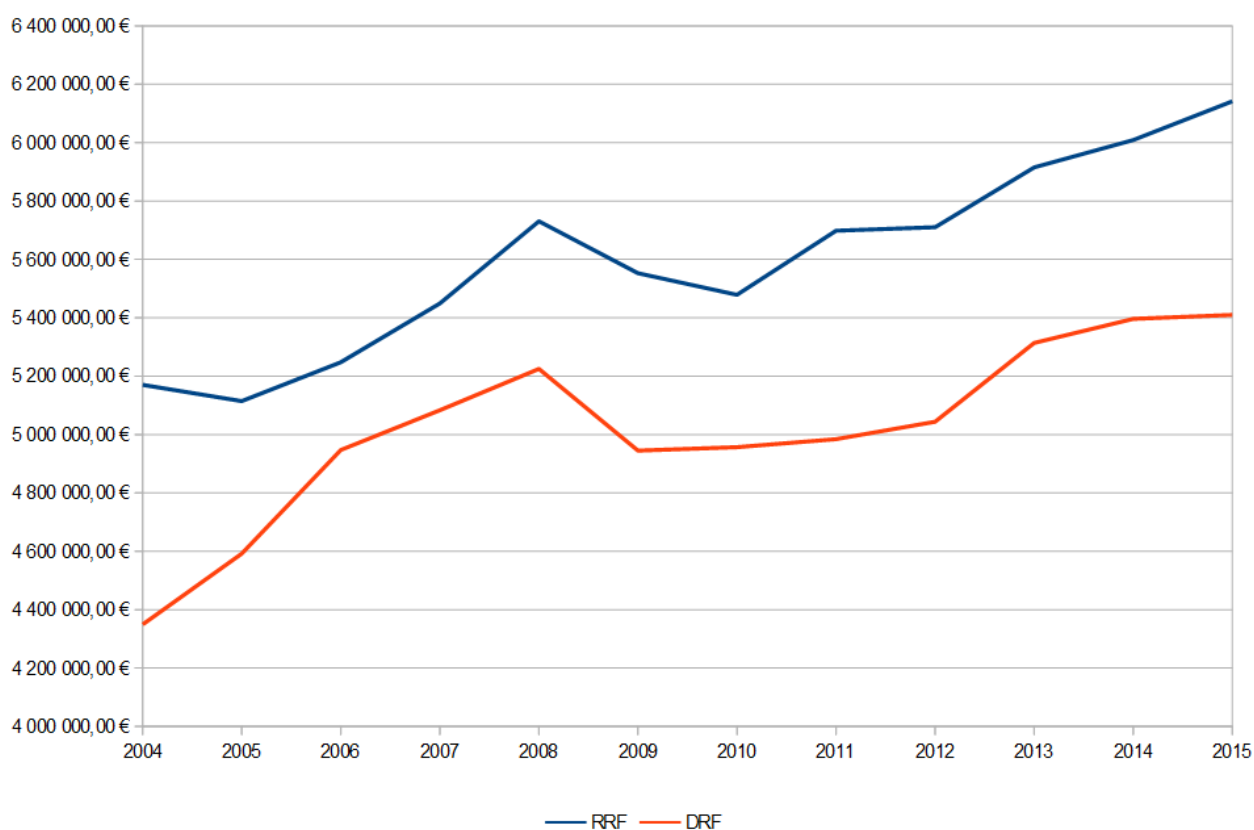
### La section de fonctionnement :

L'exercice 2015 pour lequel les comptes ne sont pas totalement arrêtés, dans l'attente du compte administratif et du compte de gestion 2015, fait apparaître à titre prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 5.409.965,94 € et des recettes réelles de fonctionnement à 6.141.733,03 €.

Le différentiel des recettes sur les dépenses est de 731.767,09 € contre 612.726,08 € en 2014. Dans le contexte actuel des finances publiques cela est positif et les efforts de gestion se poursuivent, les dépenses réelles entre 2014 et 2015 augmentent de 0,25 % et les recettes réelles de 2,21 %.

Néanmoins, la contribution au redressement des finances publiques est assise sur les recettes réelles de fonctionnement de l'année N-2, ce qui peut décourager quelque peu les efforts de gestion au niveau des recettes.

Courbes d'évolutions des DRF et des RRF

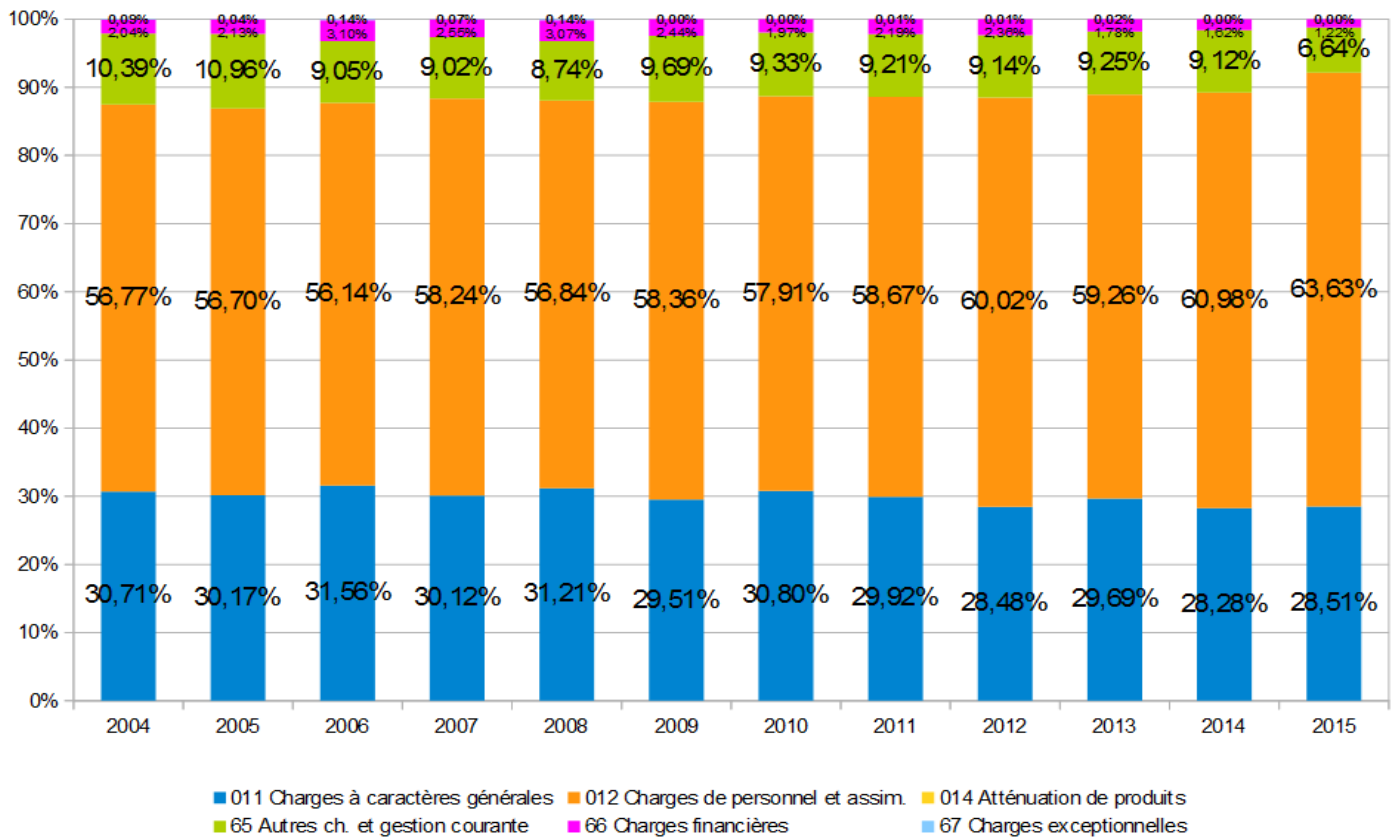


<b>Fonctionnement par habitant</b>	Montchanin	Moyenne dans la strate*
Produits de fonctionnement	1 118,00 €	1 159,00 €
Charges de fonctionnement	985,00 €	1 035,00 €

\* strate des communes de 5 à 10 000 habitants

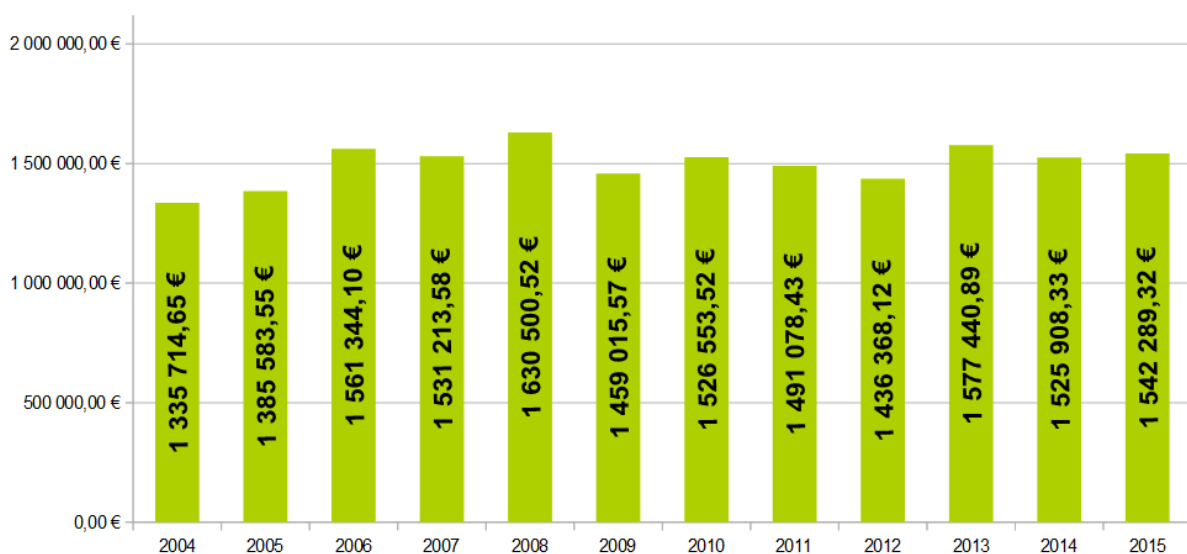
## Les dépenses réelles de fonctionnement :

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement

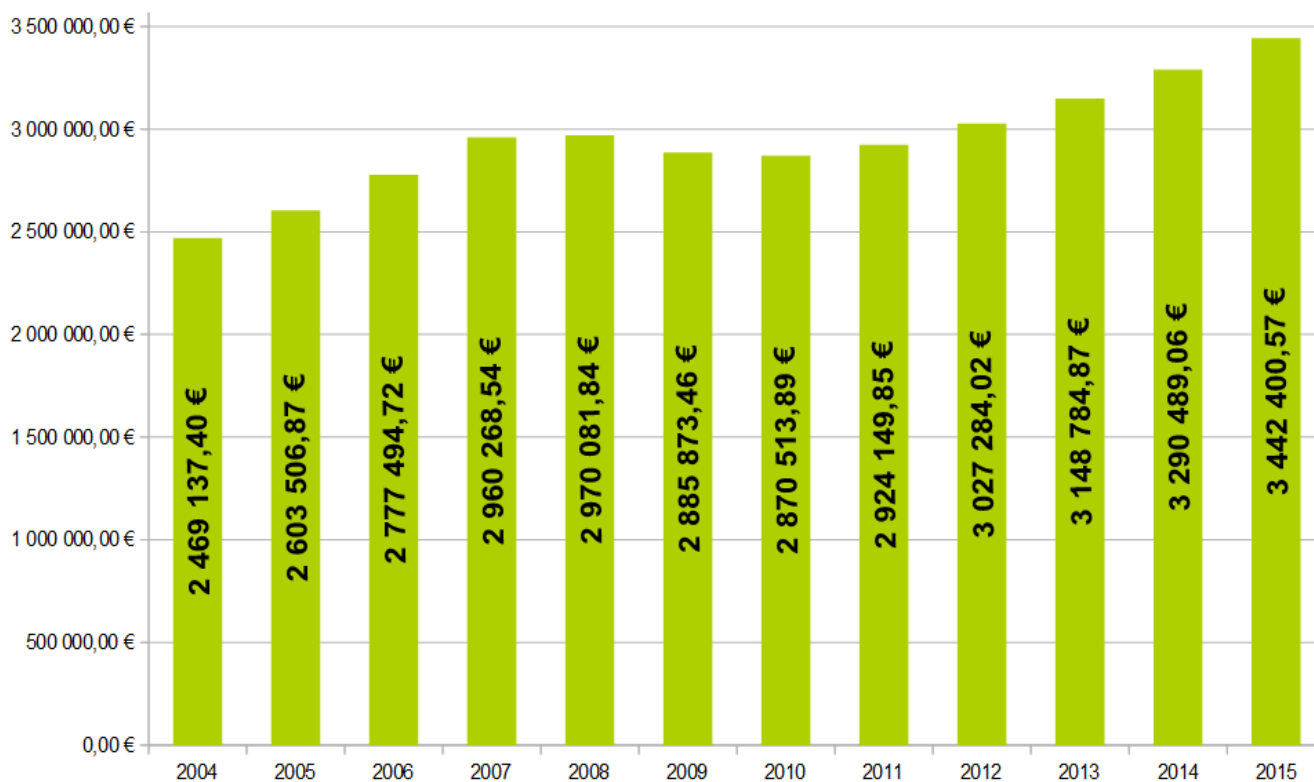


Les moyennes dans la strate des communes de 5 à 10 000 habitants sont de 24,92 % pour les charges à caractère générale, 51,44 % pour les charges de personnel, 3,30 % pour les charges financières.

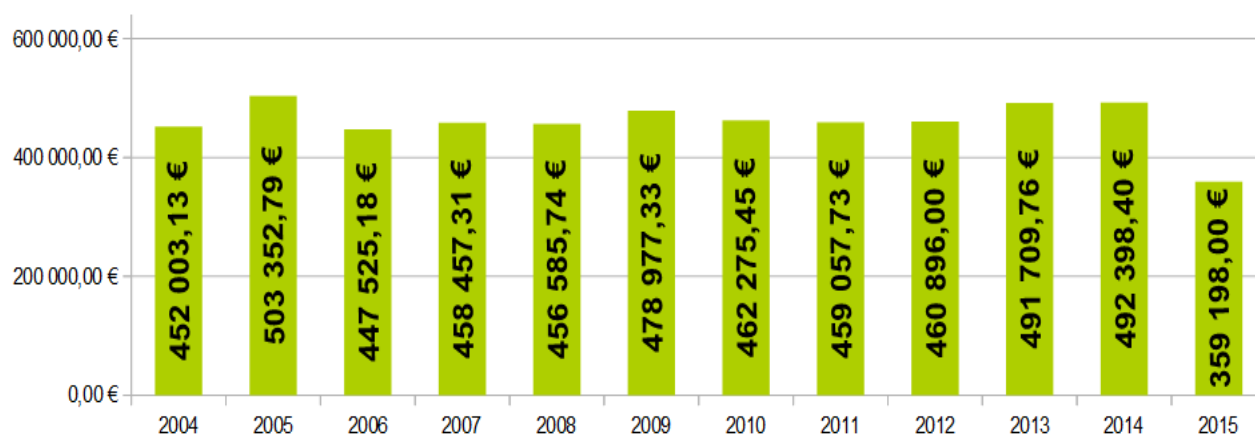
**Les charges à caractère général** sont contenues dans un contexte où les dépenses communales augmentent en moyenne de 2,2%, nous avons pu les contenir à 1,07 %.



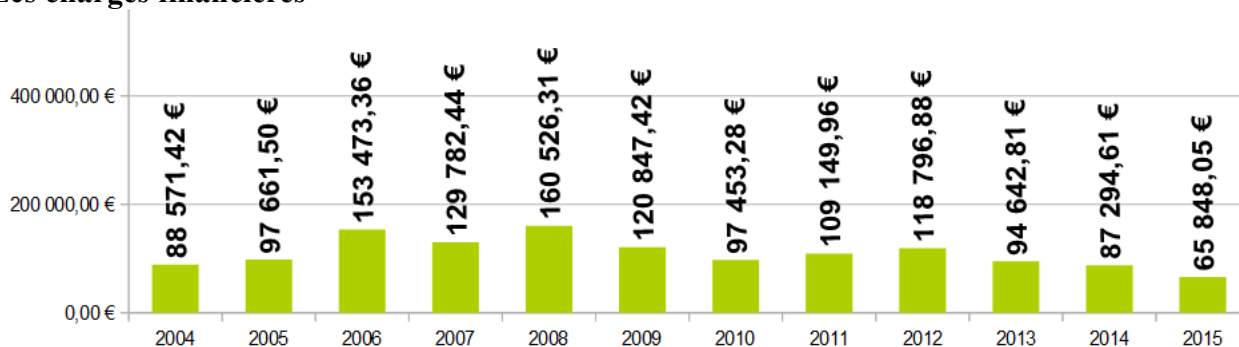
**Les charges de personnel** restent un poste important de dépenses que l'on peut difficilement faire régresser compte tenu de l'allongement de la durée du travail qui pèse sur le GVT (glissement vieillesse, technicité) avec une pyramide des âges du personnel qui s'étoffe sur le haut. Des activités qui nous sont imposées comme les NAP pour lesquelles il a fallu recruter, la municipalisation du CAPA avec le transfert de la masse salariale propre à l'association. Les départs en retraite et le travail sur l'amélioration de l'organisation avec notamment une mutualisation ne compense pas non plus les hausses de cotisations sociales et retraite.



Les **autres charges de gestion courante**, sont contenues. Ce qui est significatif c'est l'arrêt de la subvention au CAPA (-92 000 €)



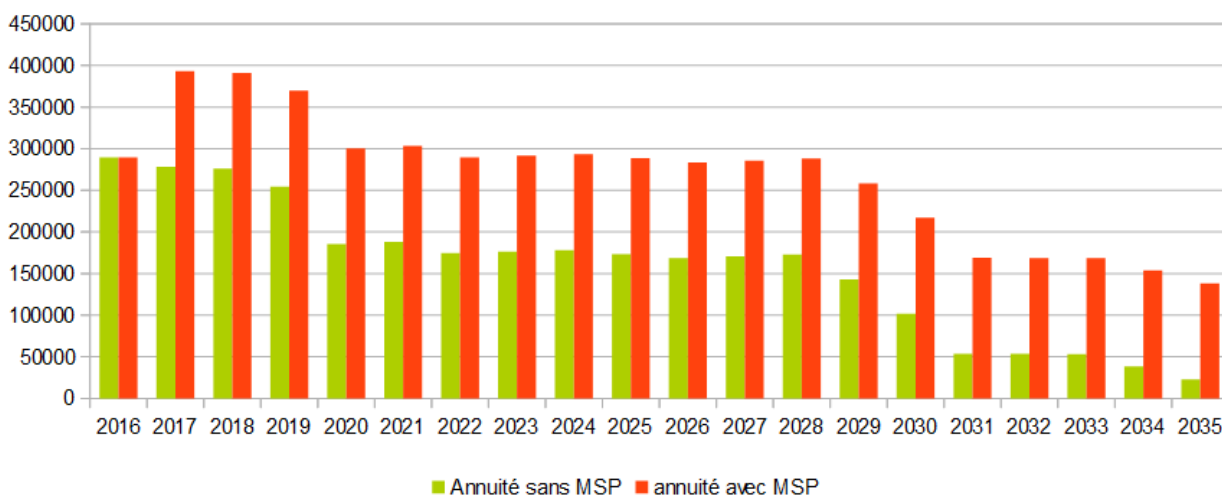
## Les charges financières



La charge des intérêts de la dette représente 11,98 € par habitant à Montchanin pour une moyenne dans la strate de 34 € par habitant.

Concernant l'annuité regroupant intérêt et capital de la dette, Montchanin se situe à 52,75 € par habitant pour une moyenne de 112 € par habitant dans la strate. Au plus fort de l'annuité projetée avec la charge de l'emprunt pour la maison pluridisciplinaire de santé nous serions à 71,62 € par habitant.

Profil d'extinction de la dette annuité avec ou sans MSP



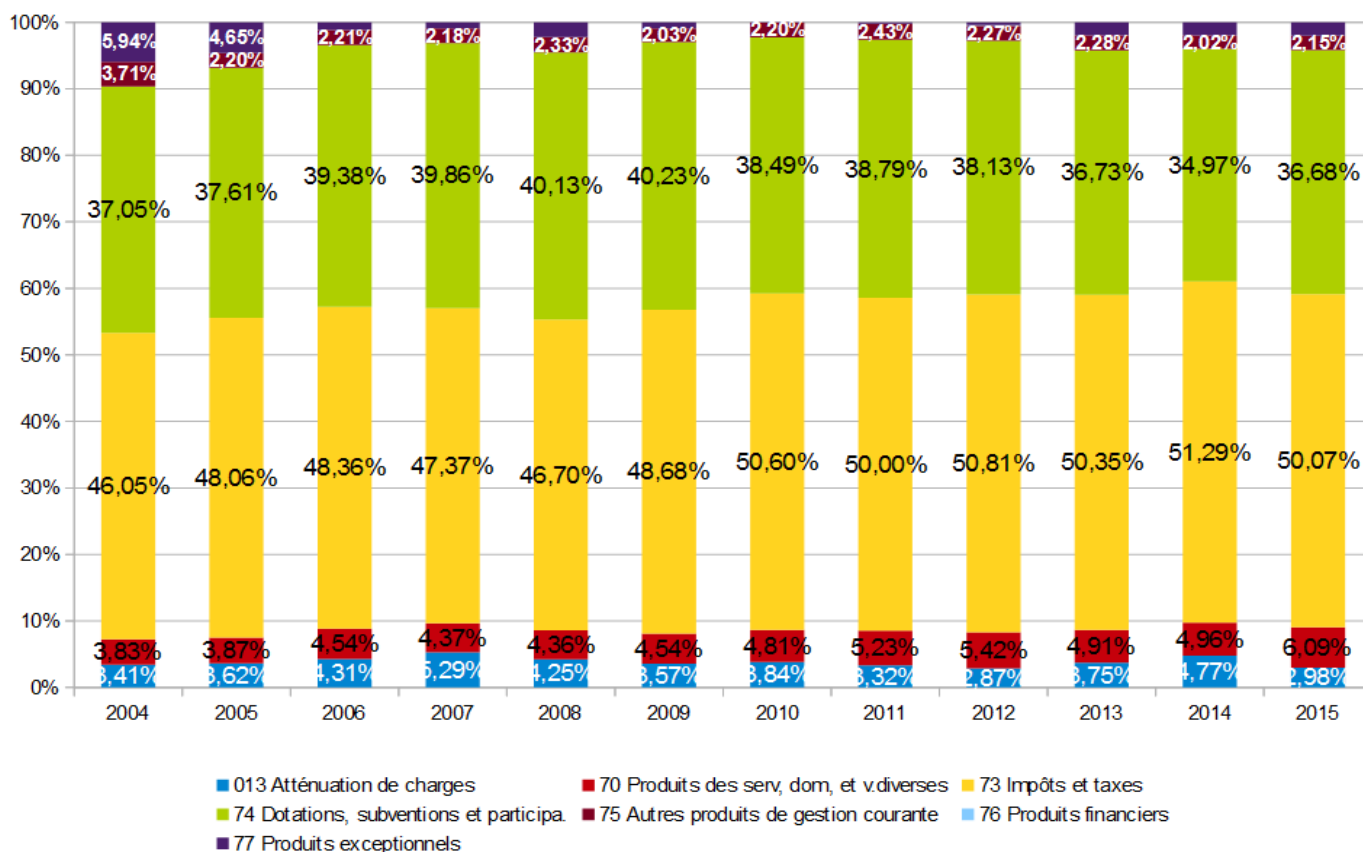
Sur le mandat 2001 à 2008 ce sont 2 394 000 € et 238.144,45 CHF (franc suisse) de capital qui ont été empruntés dont 1.704.000 € pour l'espace Tuilerie, 250.000 € pour le terrain synthétique, 404 000 € pour les investissements 2005 et 238.144,45 CHF pour les investissements 2001. Pour la maison pluridisciplinaire de santé l'emprunt maximum envisagé est de 2 950 000 € avec en face une recette provenant des loyers payés par les professionnels de santé, donc non exclusivement à la charge des Montchaninois.

La renégociation de la dette en cours, en 2015 avec l'emprunt du Crédit Mutuel passé à taux fixe nous a permis de faire des gains. En 2016, nous fixerons une partie de la dette contractée avant 2008 à taux variable auprès de Dexia Crédit Local. Elle sera passé à taux fixe, les conditions actuelles étant avantageuses auprès de la Caisse Française de Financement Local mise en place pour reprendre les actifs Dexia au moment de la crise financière en 2008. Le profil ci-dessus devrait être sur le long terme modifié favorablement.



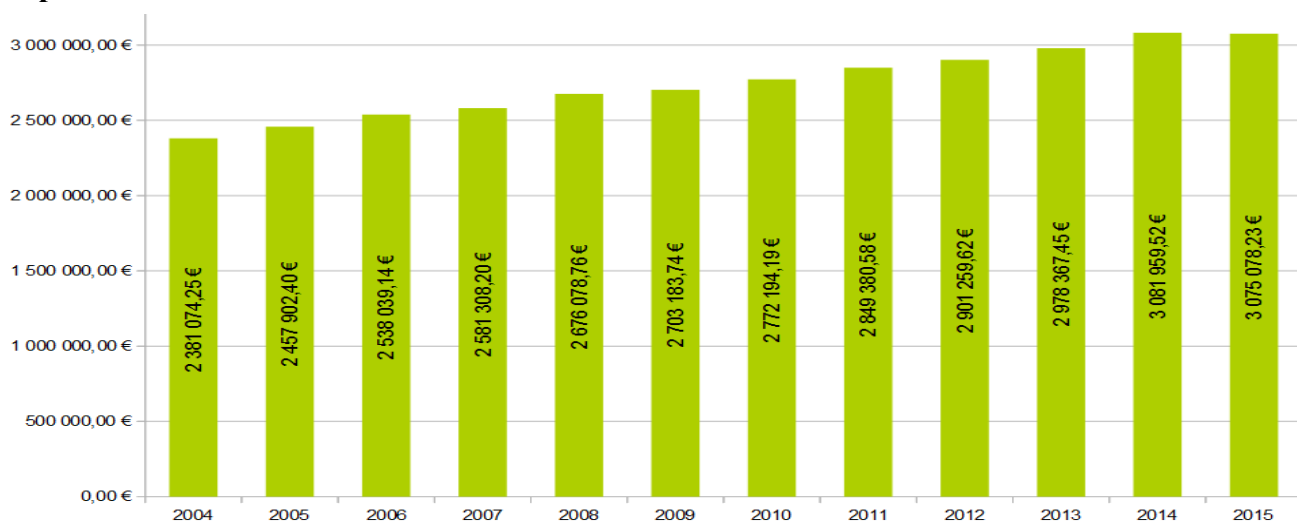
## Les recettes réelles de fonctionnement :

### Structure des recettes réelles de fonctionnement



Dans la strate la moyenne est de 52,60 % pour les impôts et taxes, de 30,90 % pour les dotations et participations et 6,20 % pour les produits des services. Sur la durée pour Montchanin on constate que la part impôts augmente dans les recettes de fonctionnement et la part dotations et participation diminue pour se rapprocher des moyennes nationales.

### Impôts et taxes :



## Evolution des bases, taux et produits des taxes ménages à Montchanin de 2008 à 2015 :

Les taux d'imposition communaux n'ayant pas variés pendant la période, la hausse des produits relève uniquement de l'augmentation physique des bases (addition de constructions, fin d'exonération) et de la hausse dûe à l'augmentation des valeurs locatives décidée par le Parlement lors du vote de la loi de finances. (elle sera de 1% en 2016)

Années		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	Base	3 937 420 €	3 929 328 €	4 042 588 €	4 096 713 €	4 233 011 €	4 359 031 €	4 296 824 €	4 575 716 €
	% N / N-1		-0,21%	2,88%	1,34%	3,33%	2,98%	-1,43%	6,49%
	% N / 2008		-0,21%	2,67%	4,05%	7,51%	10,71%	9,13%	16,21%
	Taux	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%
	produit	826 464,46 €	824 765,95 €	848 539,22 €	859 900,06 €	888 509,01 €	914 960,61 €	901 903,36 €	960 442,79 €
	% N / N-1		-0,21%	2,88%	1,34%	3,33%	2,98%	-1,43%	6,49%
	% N / 2008		-0,21%	2,67%	4,05%	7,51%	10,71%	9,13%	16,21%
Taxe Foncier bâti	Base	4 051 887 €	4 143 494 €	4 217 846 €	4 388 411 €	4 407 541 €	4 441 684 €	4 510 397 €	4 561 231 €
	% N / N-1		2,26%	1,79%	4,04%	0,44%	0,77%	1,55%	1,13%
	% N / 2008		2,26%	4,10%	8,31%	8,78%	9,62%	11,32%	12,57%
	Taux	33,22%	33,22%	33,22%	33,22%	33,22%	33,22%	33,22%	33,22%
	produit	1 346 036,86 €	1 376 468,71 €	1 401 168,44 €	1 457 830,13 €	1 464 185,12 €	1 475 527,42 €	1 498 353,88 €	1 515 240,94 €
	% N / N-1		2,26%	1,79%	4,04%	0,44%	0,77%	1,55%	1,13%
	% N / 2008		2,26%	4,10%	8,31%	8,78%	9,62%	11,32%	12,57%
Taxe Foncier non bâti	Base	32 491 €	32 147 €	32 216 €	32 544 €	34 687 €	33 104 €	32 670 €	44 652 €
	% N / N-1		-1,06%	0,21%	1,02%	6,58%	-4,56%	-1,31%	36,68%
	% N / 2008		-1,06%	-0,85%	0,16%	6,76%	1,89%	0,55%	37,43%
	Taux	65,10%	65,10%	65,10%	65,10%	65,10%	65,10%	65,10%	65,10%
	produit	21 151,64 €	20 927,70 €	20 972,62 €	21 186,14 €	22 581,24 €	21 550,70 €	21 268,17 €	29 068,45 €
	% N / N-1		-1,06%	0,21%	1,02%	6,58%	-4,56%	-1,31%	36,68%
	% N / 2008		-1,06%	-0,85%	0,16%	6,76%	1,89%	0,55%	37,43%

Tous droits réservés – Toute reproduction partielle ou totale du document ne peut être utilisée sans accord préalable de la ville de Montchanin.

Par ailleurs, dans ce chapitre 73 Impôts et taxes, hormis les impositions ménages, nous y retrouvons les attributions versées par la Communauté Urbaine : attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire intégrant les versements de subventions aux clubs sportifs en 2015 et depuis 2012 le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (le FPIC) qui s'élevait à 14 110 € en 2012 et à 63 491 € en 2015.

Nous percevons également sur ce chapitre la taxe additionnelle aux droits de mutation versée par le Département, cette dernière fluctue en fonction des transactions immobilières.

**Dotations et participations :**

Montant concernant la Dotation Globale de Fonctionnement principal concours financier de l'Etat.

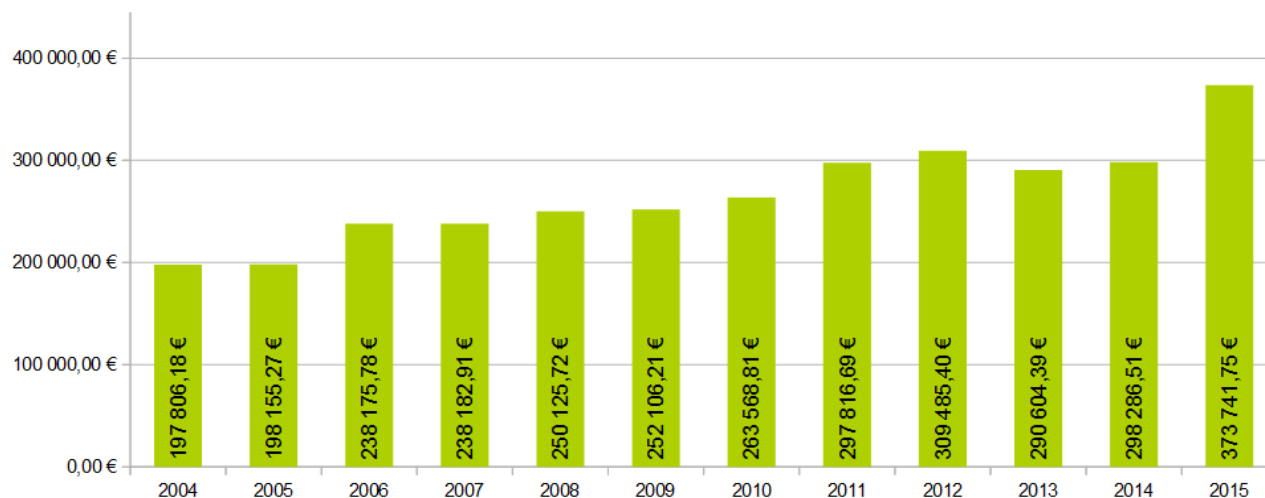
Années	2012	2013	2014	2015	2016 *
Montant DGF	1 580 568 €	1 580 057 €	1 528 809 €	1 416 675 €	1 223 134 €
Dotation forfaitaire	1 067 375 €	1 059 482 €	1 003 627 €	881 265 €	769 017 €
DSU	231 306 €	231 306 €	231 306 €	231 306 €	231 306 €
DSR	208 601 €	221 034 €	226 640 €	247 568 €	222 811 €
DNP	73 288 €	68 235 €	67 236 €	56 536 €	0 €
Contribution redressement finances publiques			-42 865 €	-106 725 €	-112 248,00 €

\* Il s'agit de prévisions sur la base de la LFP 2016

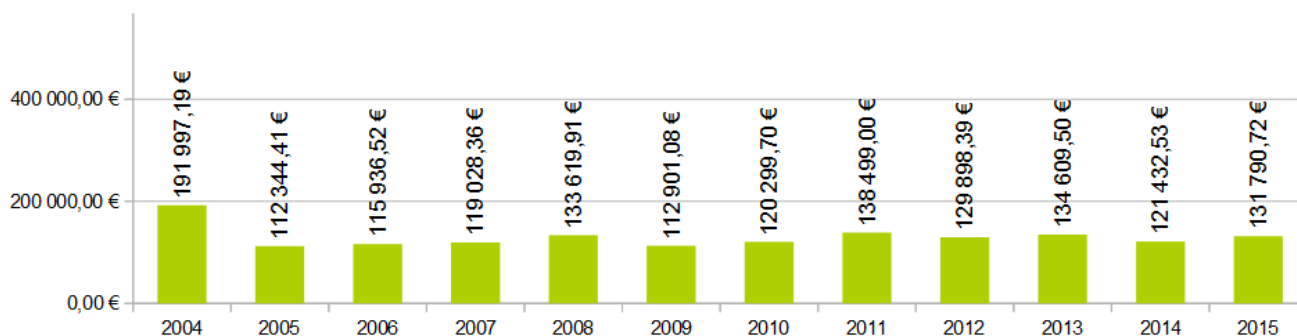
Sur ce même chapitre outre les dotations de l'Etat se retrouvent les recettes liées aux compensations d'exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière, les versements effectués par la CAF de Saône et Loire et les participations des communes aux frais de garde petite enfance, aux fournitures scolaires.

**Autres recettes de fonctionnement :**

**Produits des services :**



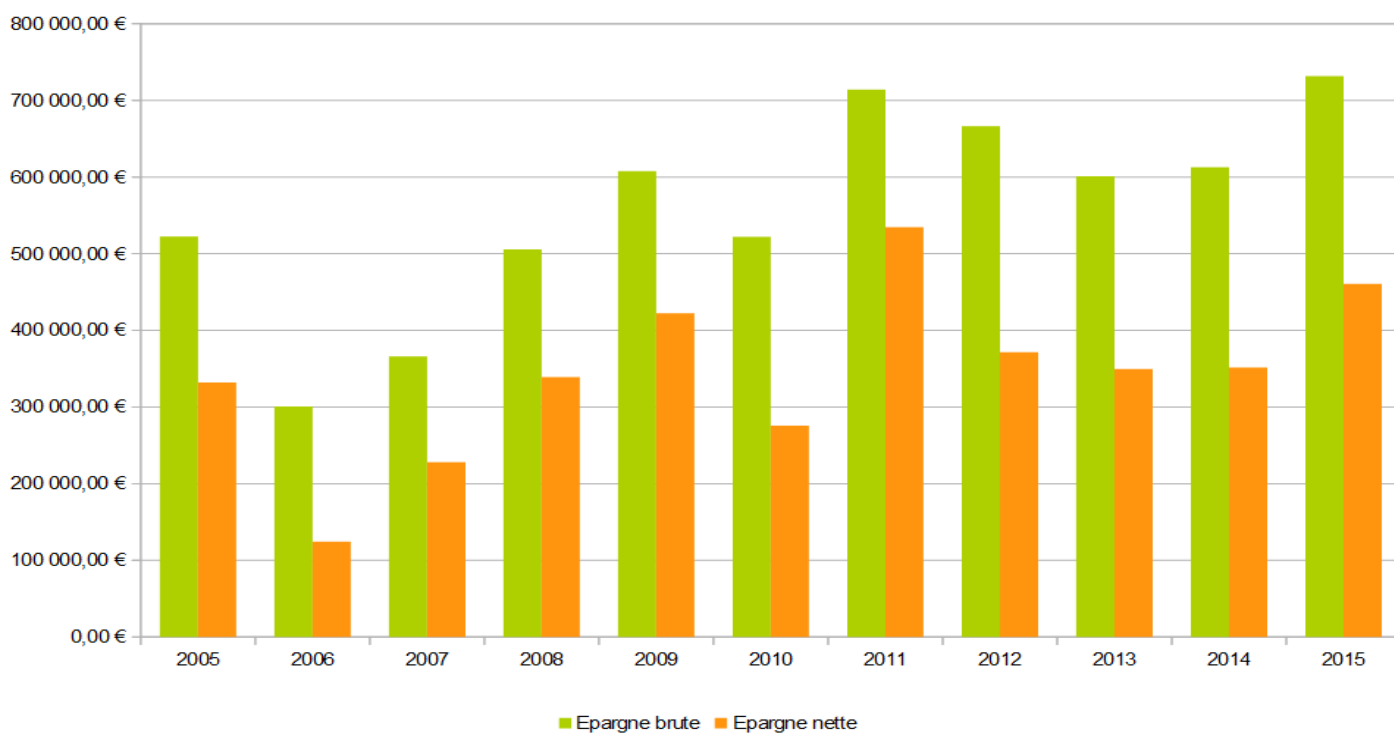
**autres produits de gestion courante :**



**Atténuations de charges :**

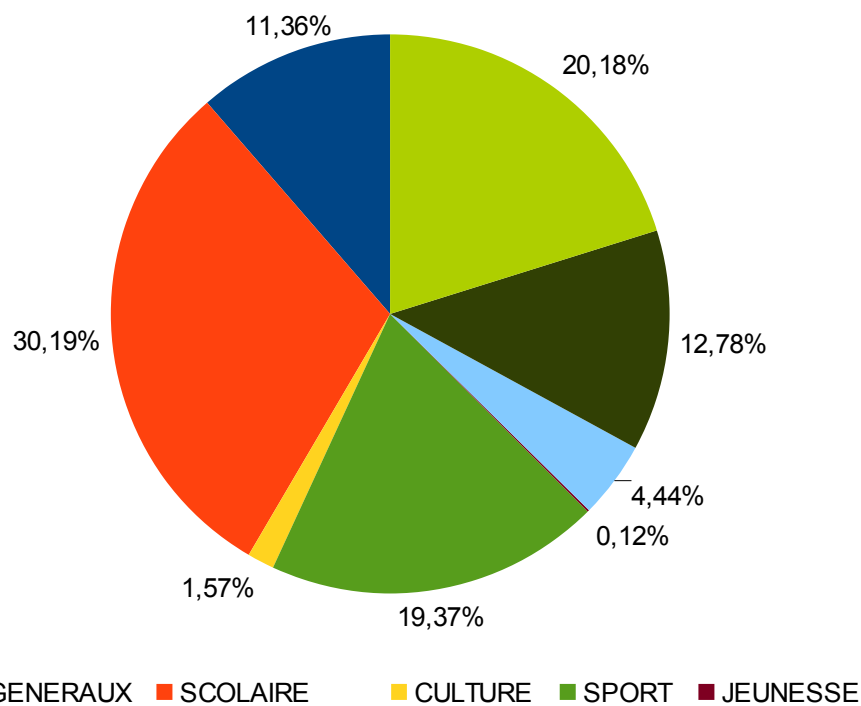


## Épargne : épargne brute (RRF - DRF) et épargne nette (épargne brute – annuité en capital) de 2005 à 2015



## La section d'investissement :

### Les dépenses d'investissement par domaine depuis 2008.



## Orientations 2016 :

**En fonctionnement**, il est nécessaire dans le contexte actuel de continuer les efforts de gestion et de continuer d'**axer l'intervention du service public communal en direction du quotidien des familles montchaninoises** : crèche, halte-garderie, RAM, écoles, restauration scolaire, accueils de loisirs sur les différents temps de l'enfant, centre social, sport et vie associative. Il s'agit dans le climat de vie actuel de continuer à soutenir le "vivre ensemble" pour renforcer et cimenter le lien social, ce qui est fait et a été fait au travers notamment de la création de la classe TPS, de la poursuite et l'évolution des Nouvelles Activités Périscolaires, de la municipalisation de l'activité du CAPA, de ce qui est fait actuellement avec la renégociation avec la Caisse d'Allocation Familiales de Saône et Loire du Contrat Enfance Jeunesse et du Projet Social.

Nous continuerons encore en 2016, le soutien à l'OPAH de la communauté urbaine à hauteur de 11.000 €.

Nous continuerons d'oeuvrer en 2016 pour la maîtrise des fluides et des énergies.

Dans la continuité du plan d'administration municipale nous continuerons dans le dialogue à maintenir de bonnes conditions de travail, de poursuivre le plan de formation du personnel communal qui est un des piliers de l'action municipale.

En terme de recettes de fonctionnement, malgré la baisse des dotations et la hausse de la contribution au redressement des finances publiques, nous ne proposerons pas une hausse des taux d'imposition des taux communaux d'imposition des ménages montchaninois, nous continuerons les efforts de gestion.

**En investissement**, le projet majeur est la **maison pluridisciplinaire de santé**, en 2016 l'équipe de maîtrise d'oeuvre travaille en cohésion complète avec les professionnels de santé pour des travaux qui devraient démarrer en toute fin d'année. Les professionnels travaillent également sur la constitution d'une SISA et à l'élaboration d'une convention avec la ville de Montchanin.

Nous poursuivrons également la réalisation des travaux compris dans l'agenda d'**accessibilité** et l'**entretien du patrimoine** dans un objectif de maîtrise de l'énergie.

A la vue de ces éléments je vous propose de lancer le débat d'orientation budgétaire.